



Aide pour passer le BAFA

..... En résumé

Lycéen ou étudiant boursier au cours de la période de formation

Demandeur d'emploi non indemnisé

Bénéficiaire de minima sociaux

Non imposable ou rattaché à un foyer fiscal non imposable

Toute personne âgée de 17 à 26 ans s'engageant à suivre l'intégralité de la formation BAFA

Bénéficiaire qui a reçu une aide provenant d'une autre collectivité territoriale

Afin d'encourager les jeunes à la formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA), le Département de la Mayenne leur accorde une aide unique de 300 euros lors de la réalisation du stage de base.

- [Fiche descriptive BAFA \(PDF - 89.42 Ko\)](#)

[Faire une demande d'aide BAFA](#)